

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 27 août 2024	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	14 juin 2024	26 août 2024
Commentaires : Durant l'inspection de suivi la mentor en assurance de la qualité a observé que l'aire de jeu intérieure était propre, il n'y avait aucun déchet dans l'aire de jeu intérieure. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de suivi. Le ratio fut respecté lors de l'inspection.
Durant l'inspection de suivi, la mentor en assurance de la qualité a observé les enfants se préparer pour manger la collation.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 août 2024

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 août 2024

Date